

Tout n'était pas don gratuit ou restitution dans les accroissements successifs apportés au domaine de l'église de Mâcon. Il faudrait tenir compte aussi des biens provenant des donations canonicales, (ch. 35, 42, 386, 459.) et ecclésiastiques, dont les chartes 441, 442 et 459 nous offrent des exemples. Les frais d'études, que les personnes riches se faisaient un devoir d'acquitter, comme en la charte 260, étaient encore une source très naturelle de richesse. Il y avait aussi les biens achetés par l'église, et les biens gagnés par échange, dont nous parlerons dans l'article XI.

XI.

Nous n'essayerons pas d'évaluer même approximativement la valeur totale des immeubles désignés dans le cartulaire de Saint-Vincent. La chose nous semble impossible, soit à cause du vague qui nous reste sur les délimitations que la possession et la tradition, depuis longtemps interrompues, pourraient seules alors définir, soit à cause de l'incertitude sur la valeur des termes de mesure et de prix (1). Du reste,

(1) La charte 453 nous fait connaître l'étendue de la perche Mâconnaise au moyen âge : *in lato pedes ix, id est perticam unam et dimidiam*. Neuf pieds égalant une perche et demie, la perche est de six pieds. Quant au prix, il se payait ordinairement en monnaie d'or. Les rois Henri 1^{er} et Philippe 1^{er} avaient à Mâcon des ateliers de monnaies d'or ; et les chartes 449 et 450 nous font connaître la générosité et les donations du monnayer Gislebert dont le nom a été omis dans le nouveau *Manuel numismatique*, par J. B. A. Barthélemy, p. 68, 151. — Le signe et la sanction des engagements étaient 1^o *Le serment*, comme en la charte 434, 2^o *le duel*, (ibid), 3^o *le baiser de paix* (ch. 4) ; 4^o *l'anathème* (ch. 443) ; 5^o *la poignée de main*. Ce dernier usage remonte aux premières origines du monde. Pour défendre le mensonge, Dieu dit : *Nec junges manum tuam, ut pro impio dicas falsum testimonium* (Exod. xxiii, 1.) La charte 204 nous offre des traces curieuses de la prescription : *et dixerunt quod à xxx annis usque hodie fuit vestitus...*